Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20261028-202651-DE

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COURNON

L'an deux mille vingt-six, le 28 octobre à 19h00 le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal JEHANNIN, Maire.

Date de convocation : **23 octobre 2026**

Membres en exercice	15
Quorum	8
Membres présents	13
Nombre de votants	15

		Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
1	JEHANNIN Pascal	X			
2	GICQUEL Sophie	X			
3	DROUADAINE André	X			
4	CHESNAIS Martine	X			
5	DIGUET Yannick	X			
6	DELAHAYS Elise	X			
7	UGUEN Kévin	X			
8	ROBIN Karine	X			
9	JAN Kévin	X			
10	BERSIHAND Corinne	X			
11	GUILLEMOT Matthias	X			
12	GOUTX Emmanuelle			X	Sophie GICQUEL
13	MOULINS Frédéric	X			
14	JULIEN Valérie			X	Pascal JEHANNIN
15	CLERO Olivier	X			

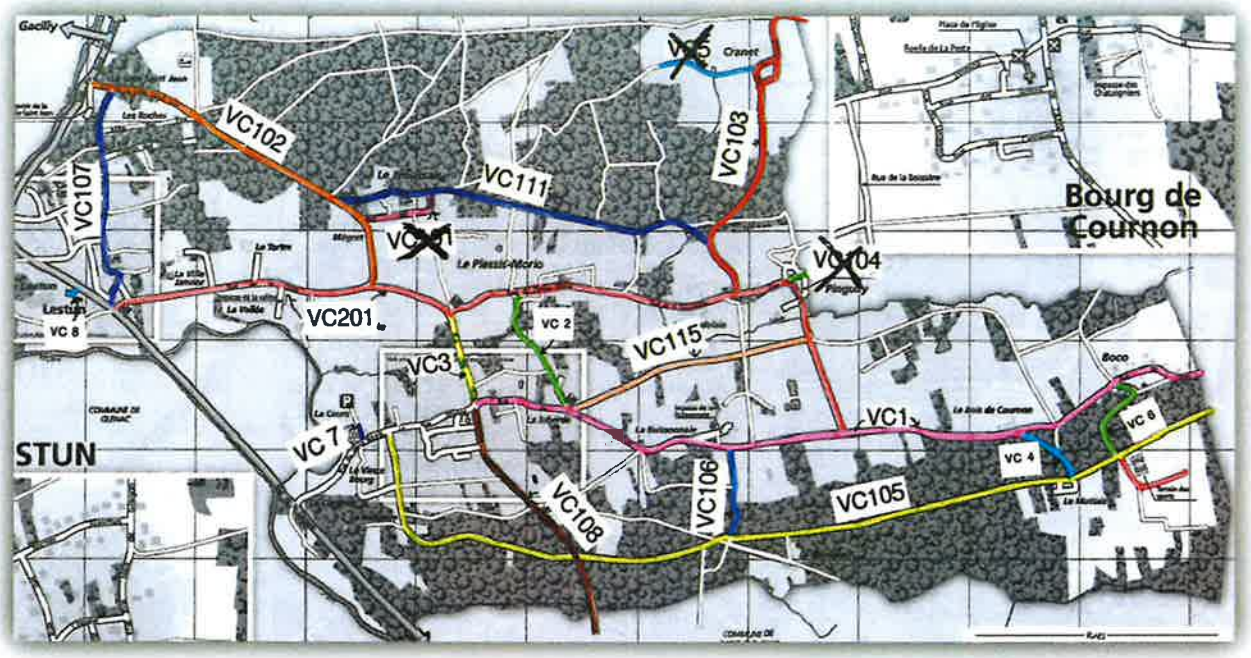
Secrétaire de séance : Sophie GICQUEL

Délibération n° 51-2026-09-05	**MISE A JOUR DES VOIES COMMUNALES (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBÉRATION N°047-2025-07-07°**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la mise à jour des voies communales, deux erreurs ont été inscrite dans le tableau.

- VC n°4 du Mottais: *route qui relie la VC n°1 à la VC n°105 (au lieu de VC n°5) au niveau du Mottais*
- VC n°6 de Boco : *de la fin rue de Boco à la VC n°105 (au lieu de VC n°5) au niveau du Mottais*

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20261028-202651-DE



VC	APPELLATIONS	LIBELLES	ANCIENNE APPELLATION	ml
1	de la Mairie à Boco	De la Mairie à Boco à la limite de la commune de l'Ille-et-Vilaine (Bains-Sur-Oust) - Comprend Rue de La Juberde et une partie de la Rue de Boco	De Cournon à Boco	3520
2	des Pâtures Blins	route du Plessis Morio à la Croix de Mission		645
3	de la Mairie à La Croix Fillette	De la Mairie jusqu'à l'intersection de La Croix Fillette - Comprend Rue de L'école	de l'intersection des RD 149 A - VC 1 à la VC 201	462
4	du Mottais	route qui relie la VC n°1 à la VC n°105 au niveau du Mottais		335
5	du Broussais à Cranet	Le Broussais vers Cranet	de Cranet au Broussais	600
6	de Boco	de la fin rue de Boco à la VC n°105 au niveau du Mottais		340
7	du cimetière	l'ancien chemin rural n°18 du cimetière		60
8	Lestun	voie de la ZAC de Lestun		185
9	du Satde	Voie qui va au loal des chasseurs		250
101	Rue des Palis	Rue des Palis	du Domaine du Broussais	414
102	de la VC n°201 à la Rue du Bout du Pont	VC n°201 vers Mégret, La Grée St jean jusqu'à l'intersection de la RD 773 situé Rue du Bout du Pont	de la VC N°201 à la RD n°773	1777
103	de la VC n°201 à la limite Commune de Sixt-sur-Aff par le Village de Cranet	VC n°201 à la limite de Commune de Sixt-sur-Aff par le village de Cranet - comprend Rue de Cranet	VC n°201 à la limite de Commune de Sixt-sur-Aff par le village de Cranet	1750
104	de la VC n°201 à la limite de Commune de Sixt-sur-Aff - une partie Rue de la Fontaine	Rue de la Fontaine	VC n°201 à la limite de Commune de Sixt-sur-Aff	80
105	de la Boissière au Mottay	De la RD 149 vers la Boissière en passant par le Mottay jusqu'à la limite de Bains-sur-Oust	de la Boissière au Mottay	4380
106	de Ménigon	De l'intersection VC n°1 à l'intersection de la VC n°105	de Ménigon	410
107	Jean de Gouyon	RD 773 à la VC n°102 (du 2 Rue des Cours au 24 Rue Jean de Gouyon)	Jean de Gouyon	1112
108	Ange Piquet	Mairie à la limite de la Commune de Bains-Sur-oust en passant Rue Abbé Ange Piquet	du Domaine de Cournon	1150
111	de la Route des Landes - Le Broussais à VC n°103	VC n°102 à la VC n°103	de Le Broussais	1789
115	des Landes -de Intersection Rue de la Juberde à la VC N°201	Intersection Rue de la Juberde à la VC N°201	des Landes	1173
201	de la RD 773 à la VC n°1	de la RD 773 à la VC n°1 (du 2 Rue des Cours vers, Rue de la Close, Rue du Plessis Morio, Rue de la Goudelaie, et Rue de Pinguiy) jusqu'à l'intersection VC n°1	de Lestun à la VC n°1	3975

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20261028-202651-DE

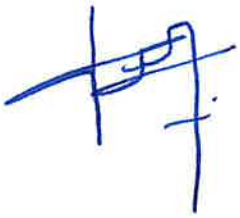
Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la mise à jour des voies communales comme énoncé dans le tableau ci-dessus

Le secrétaire
Sophie GICQUEL



Le Maire
Pascal JEHANNIN



Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 056-215600446-20261028-202651-DE